

Parcours des entraîneurs de Patinage intensif Plus

- Les participants doivent avoir une forte compréhension des habiletés suivantes de Patinage intensif Plus avant de suivre le cours :
 - posture et équilibre;
 - glissé (trajets en ligne droite et en cercle);
 - arrêts;
 - départs;
 - foulée avant;
 - foulée arrière;
 - virages et pivots;
 - croisés avant;
 - croisés arrière.
- Les participants devraient avoir une solide compréhension de la façon dont ces habiletés s'appliquent à des situations de jeu de hockey ou de ringuette.
- Les participants doivent être en mesure de démontrer ces habiletés en portant des patins de hockey et à l'aide d'un bâton de hockey ou de ringuette.

Conditions préalables à l'inscription

- Les participants doivent être âgés d'au moins 16 ans.
- Les participants doivent être des adhérents actuels de Patinage Canada.
- Les participants doivent avoir précédemment suivi au moins un des cours suivants et détenir un statut actif du PNCE :
 - **Parcours pour le patinage artistique** : avoir terminé l'atelier de niveau débutant (Patinage Plus) du volet instruction du PNCE ou un atelier équivalent ou de niveau plus élevé.
 - **Parcours pour le hockey** : avoir terminé l'atelier Entraîneur communautaire du PNCE (Entraîneur 1 – Intro à l'entraînement ou Entraîneur 2 – Niveau entraîneur) ou un atelier équivalent ou de niveau plus élevé.
 - **Parcours pour la ringuette** : avoir terminé l'atelier Entraîneur communautaire du PNCE (Sport communautaire-Initiation) ou un atelier équivalent ou de niveau plus élevé.

Exigences de formation

- Réussir le cours de deux jours de Patinage intensif Plus.

Exigences d'évaluation pour obtenir le statut « d'entraîneur de Patinage intensif Plus »

- Les participants doivent être capables de démontrer des habiletés de Patinage intensif Plus sur la glace pour obtenir le crédit final pour cette formation.
- Les participants doivent avoir réussi l'examen des entraîneurs de Patinage intensif Plus.
- Les participants doivent avoir réussi la séance d'enseignement pratique sur la glace.



- Les participants doivent avoir établi un Plan d'action d'urgence (PAU) si le plan n'a pas été achevé avec succès dans le cadre des ateliers pour les entraîneurs de Patinage Canada, de Hockey Canada ou de Ringuette Canada.

Inscription des entraîneurs à Patinage Canada

- Les entraîneurs doivent détenir un **certificat valide de secourisme** (renouvelable tous les trois ans).
- Les entraîneurs doivent faire le module d'évaluation en ligne de **Prise de décisions éthiques (PDE)** : module **Compétition Introduction** qui se trouve sur le site Web www.coach.ca.
- Les entraîneurs âgés de 18 ans ou plus doivent faire faire une vérification de casier judiciaire par l'intermédiaire de **BackCheck**. Les entraîneurs qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans au moment de leur inscription auront un mois à compter de leur 18^e anniversaire pour demander la vérification.
- Les entraîneurs doivent obtenir au moins **5 points du PFC** durant un cycle de deux ans.

Veillez noter

- Patinage Canada discute d'options avec l'Association canadienne des entraîneurs afin que le programme Patinage intensif Plus exige une certification approuvée du PNCE. Dans l'intervalle, Patinage Canada classe ce perfectionnement comme entraîneur de club dans le modèle révisé du PNCE, harmonisé avec le DLTA.
- Pour vous inscrire à un cours de Patinage intensif Plus ou pour plus de renseignements, veuillez contacter l'administrateur des cours de votre section ou consulter le calendrier des cours de section.